

Étude de cas

L'encadrement des ménages en Ouganda

Problématique hommes-femmes, ciblage et inclusion sociale



Les **études de cas** présentent des interventions (du FIDA et d'autres organismes de développement) dans le cadre desquelles des méthodologies axées sur les ménages ont été utilisées efficacement, en précisant comment chacune d'entre elles a donné de bons résultats dans un contexte donné.

Les **études de cas** sont des documents évolutifs qui seront régulièrement actualisés en fonction des nouveaux acquis de l'expérience et des informations que vous nous communiquerez. Si vous avez des commentaires ou des suggestions, veuillez contacter les auteurs.

Auteure

Clare Bishop-Sambrook

Spécialiste technique principale "Égalité des sexes et inclusion sociale"
Division des politiques et du conseil technique, FIDA
courriel: gender@ifad.org

Préparée par

Judith Ruko

Sociologue programmes
Programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts
Ministère des collectivités locales, Ouganda
courriel: rukditthim@gmail.com

Septembre 2015

L'encadrement des ménages en Ouganda

Section 1 – Aperçu de la méthodologie

Nom de la méthodologie	Encadrement des ménages
Pays/région où elle est appliquée	En Ouganda, un encadrement des ménages a été mis en place dans 13 collectivités locales de district (Apac, Bugiri, Buliisa, Bundibugyo, Busia, Kamwenge, Kyenjojo, Luwero, Masindi, Mayuge, Naklaseke, Oyam et Yumbe) et 52 sous-cantons de ces districts.
Date de début/fin d'application	Octobre 2010 à décembre 2014
Organisme principal chargé de l'élaboration et de l'application de la méthodologie	La méthode d'encadrement des ménages est appliquée dans le cadre de la composante développement communautaire du Programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts. Ce programme gouvernemental d'une durée de sept ans (2007-2014) est financé par le FIDA, le Gouvernement ougandais et les communautés bénéficiaires. Il est exécuté par le Ministère des collectivités locales qui en est l'institution chef de file, y compris pour ce qui est de l'encadrement des ménages. Le sociologue rural chargé de l'unité de gestion du programme est le responsable global de la mise au point et de l'application de la méthodologie.
Finalité de la méthodologie	Le Programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts encourage l'encadrement des ménages pour faire évoluer les mentalités des familles pauvres, assainir les relations hommes-femmes au sein du ménage et renforcer l'estime de soi, et les aider à améliorer leurs moyens d'existence. L'encadrement des ménages est un partenariat de développement entre un mentor et un ménage sélectionné. Le mentor rend régulièrement visite à chaque ménage pour lui transmettre des connaissances, un savoir-faire et des informations dans le but d'en faire progresser les membres sur les plans personnel et socioéconomique. Tous les adultes membres de la famille participent au processus.
Contribution de la méthodologie à la réalisation des buts généraux de l'organisation/du projet	Le Programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts a pour vocation d'améliorer la qualité et la durabilité des moyens d'existence des ménages ruraux pauvres dans la zone d'intervention. L'encadrement des ménages est un outil d'inclusion sociale des ménages pauvres dont le but est d'améliorer leur sécurité alimentaire et d'accroître leurs revenus, et de faire en sorte qu'ils demandent des services, en particulier aux collectivités locales, et qu'ils utilisent ces services. Il s'adresse essentiellement aux ménages plus démunis qui en général ne participent pas aux activités de développement et ne sont pas membres de groupes d'intérêt ou d'autres groupes structurés.
Groupe cible	Les ménages les plus pauvres dont les avoirs et les moyens de subsistance sont limités et qui ne participent pas encore aux activités communautaires et aux interventions de développement.

Section 2 – Modalités d'exécution

<p>Partenaires d'exécution</p>	<p>Les collectivités locales des districts se chargent de l'exécution du Programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts. La composante développement communautaire du programme, y compris l'encadrement des ménages, relève du personnel des districts chargé du développement communautaire. Le responsable du développement communautaire de district en assume la responsabilité globale. Chaque sous-canton dispose d'un agent de développement communautaire qui relève du responsable de district.</p>
<p>Sélection des facilitateurs/mentors</p>	<p>Les mentors des ménages ont été sélectionnés par l'agent de développement communautaire du sous-canton, en collaboration avec les autres dirigeants locaux, notamment les responsables des conseils locaux de la commune et du village et les chefs des communes.</p> <p>Un homme et une femme mentors sont sélectionnés pour chaque commune¹. Un agent de développement communautaire du sous-canton supervise en général environ 30 mentors qu'il rencontre tous les trois mois. Chaque mentor s'occupe au départ de 10 ménages, en ayant pour objectif d'ajouter 10 ménages de plus tous les 12 mois (dès que les premiers ménages s'assument). Toutefois, dans la mesure où aucun des ménages n'a voulu mettre un terme à cet encadrement, les mentors se sont retrouvés avec 30 ménages chacun pendant une période de 36 mois, même si la fréquence de leurs visites aux ménages les plus "anciens" a diminué. Certains mentors ont préféré s'occuper des ménages "anciens" collectivement pour que le suivi en soit plus facile.</p> <p>Les qualités du mentor devraient être les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Être volontaire et être capable de devenir un agent du changement ▪ Être alphabétisé, et connaître suffisamment l'anglais pour aider les ménages à lire les manuels (qui ne sont actuellement disponibles qu'en anglais) ▪ Être capable de produire des rapports simples et de recueillir des données pertinentes auprès de nombreuses sources pour les communiquer aux ménages qui en ont besoin ▪ Avoir une expérience du développement communautaire ▪ Être résident d'une commune visée par le Programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts ▪ Être respecté au sein de sa communauté ▪ Être capable de mobiliser et d'organiser les autres ▪ Être capable de travailler individuellement avec les ménages pour les soutenir ▪ Être favorable à l'inclusion des femmes et des jeunes ▪ Ne pas avoir d'autres responsabilités trop lourdes

¹ Une commune est une petite unité administrative; plusieurs communes forment un sous-canton et plusieurs sous-cantons un district.

Formation des facilitateurs/mentors	<p>La formation initiale des formateurs du personnel de développement communautaire des districts et des sous-cantons a été menée en 2010 par Resource Projects - Kenya, qui a également mis au point le manuel sur l'encadrement des ménages pour le Programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts.</p> <p>Un stage unique de formation des formateurs a été organisé au niveau national pour former les mentors des ménages. Resource Projects - Kenya a participé à la formation des mentors dans un district (celui de Luwero, dans le centre du pays), mais la formation de formateurs de base n'a pu être poursuivie faute de ressources.</p> <p>Le personnel de développement communautaire ayant bénéficié de cette formation a ensuite formé des mentors au niveau des districts. À l'issue de cette formation d'une durée de 10 jours, le personnel de développement communautaire de district a été chargé de former les mentors des ménages dans leur zone d'intervention. Un stage de perfectionnement a été organisé pour les mentors et les agents de développement communautaire des sous-cantons afin qu'ils intègrent la méthode GALS (système d'apprentissage interactif entre les sexes) au processus d'encadrement. Le sociologue du programme s'est chargé de ce stage.</p>
--	--

Section 3 – Encadrement individuel du ménage

Étape 1: sélection des ménages devant bénéficier d'un encadrement	<p>La sélection des ménages bénéficiant d'un encadrement revient à l'ensemble de la communauté (en général un village). Les agents de développement communautaire des sous-cantons animent le processus en recourant aux outils de classement en fonction de la richesse utilisés dans le cadre du diagnostic rural participatif. La communauté peut adapter les critères de sélection à la situation locale.</p> <p>Critères de ciblage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès à des terres et/ou à d'autres ressources naturelles que le ménage n'utilise pas de manière productive ▪ Peu ou pas de biens ▪ Peu ou pas d'activités génératrices de revenus ▪ Mauvaise qualité de la nutrition et du logement, enfants souffrant de malnutrition ▪ Isolement social, absence de participation aux activités communautaires et de développement ▪ Nombreuses personnes à charge, notamment orphelins, malades chroniques ou personnes âgées ▪ Ménages dirigés par une femme ou des enfants ▪ Les enfants ou les femmes sont les principales sources de main-d'œuvre familiale ▪ Déscolarisation du chef de famille (avant la fin du cycle primaire) ▪ Volonté, aptitude physique et mentale permettant de tirer profit d'un encadrement et d'autres possibilités de développement
--	--

<p>Étape 2: début de l'encadrement du ménage</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le mentor aide le ménage à planifier. Il doit établir un rapport de confiance avec les membres du ménage et les aider à gagner de l'assurance. ▪ Le mentor aide le ménage à analyser ses problèmes, les causes de son exclusion sociale et les raisons de son manque de ressources et d'activités de subsistance. ▪ Des données de référence sont recueillies (voir les indicateurs dans la section ci-après). ▪ Le ménage dessine une carte de ses ressources. ▪ Le ménage choisit et réalise en priorité des investissements très peu coûteux, fondés au départ sur ses ressources et ses moyens propres, sans recourir à aucun appui extérieur. ▪ Le ménage, guidé par son mentor, élabore sa vision familiale qui définit ses projets en matière de sécurité alimentaire, de création d'avoirs, d'amélioration de l'assainissement/hygiène, de la santé des enfants et des relations hommes-femmes. Au départ, cette vision était rédigée (souvent par le mentor), mais à présent les outils GALS de définition de la vision et de planification de l'action sont utilisés. ▪ Le ménage prépare un plan d'action à partir de sa vision familiale, en indiquant des objectifs et des indicateurs. Par souci de développer l'autosuffisance, il lui est recommandé d'utiliser des ressources disponibles localement pour démarrer ses activités.
<p>Étape 3: appui à la mise en œuvre rapide du plan d'action du ménage</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en œuvre des activités du plan d'action concernant la sécurité alimentaire et l'amélioration de l'assainissement/hygiène ainsi que la santé des enfants bénéficie d'un appui. ▪ Le processus d'accumulation d'avoirs commence par la vente de produits et l'apprentissage de l'épargne. ▪ Quand les ménages obtiennent quelques premiers résultats, ils gagnent en confiance. <ul style="list-style-type: none"> ○ Le processus d'encadrement met toujours l'accent sur la sécurité alimentaire, l'assainissement et l'hygiène comme premiers pas vers une bonne santé et, donc, un regain d'énergie et un bon moral qui permettent de passer à des activités plus exigeantes du plan d'action. ○ Le mentor encourage les membres du ménage à commencer à interagir avec leurs voisins et d'autres ménages bénéficiant d'un encadrement. Cette interaction initiale leur permet d'obtenir des informations sur la commercialisation de leurs produits et l'obtention d'autres services essentiels, ce qui leur donne davantage confiance en eux. ○ Parvenir à la sécurité alimentaire signifie aussi en général avoir un excédent à vendre, ce qui permet d'acheter des articles autres qu'agricoles, par exemple de la paraffine, du savon et du sel. L'interaction avec l'extérieur devient ainsi automatique. ▪ Le cheminement est le suivant: sécurité alimentaire et bonne qualité de l'assainissement et l'hygiène; première interaction avec le monde extérieur pour commercialiser les produits; création (ou adhésion à) des groupes d'intérêt commun; adhésion à des associations d'épargne volontaire et de crédit; participation à la direction de la communauté; et accès à l'information concernant les autres activités et les programmes du gouvernement. ▪ Les ménages sont encouragés à devenir autosuffisants moyennant un suivi de la mise en œuvre de leur plan d'action, à l'aide notamment des indicateurs ci-après: amélioration de la sécurité alimentaire; augmentation des avoirs; amélioration de l'hygiène familiale; participation à des groupes et à d'autres actions de développement; amélioration de la santé des enfants; construction de logements améliorés en privilégiant de bons matériaux pour les murs, le toit

	<p>et les sols; et amélioration des relations hommes-femmes. L'évolution des relations entre les sexes se mesure à l'aune des décisions familiales prises conjointement, de la division du travail (en particulier participation des hommes à des tâches habituellement réservées aux femmes et aux enfants, notamment horticulture et corvée d'eau) et diminution des conflits familiaux.</p>
<p>Étape 4: mise en place de partenariats fonctionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quand les ménages ont amélioré leurs revenus, ils bénéficient d'une assistance pour trouver des groupes d'intérêt commun viables et en devenir membres, par exemple des associations d'épargne volontaire et de crédit, ou des groupements de producteurs et de commercialisation. La mise en contact avec d'autres services dépend de leur degré de vulnérabilité. <ul style="list-style-type: none"> ○ Des marqueurs de vulnérabilité importants, par exemple des besoins en matière de santé et de scolarisation, sont pris en compte dès que le ménage prend conscience du problème. ○ Des services d'appui tels que des cours d'alphabétisation fonctionnelle pour adultes ne seront proposés qu'en fonction du niveau d'alphabétisation du membre du ménage, et parfois de l'intérêt qu'il/elle manifeste (si l'intérêt est faible, les séances d'encadrement devront insister sur l'importance de l'alphabétisation). ▪ Les ménages qui ne peuvent adhérer à des groupes d'intérêt commun sont rassemblés en petits groupes (de sept au maximum) pour bénéficier d'une formation collective. Ils effectuent des tâches ensemble, par exemple le défrichage, de façon à pouvoir atteindre plus rapidement les buts définis dans leur vision. ▪ Des contacts sont instaurés avec d'autres services du gouvernement, par exemple le Service national de conseil agricole. ▪ Certains groupes de ménages bénéficient d'une aide pour devenir des associations d'épargne volontaire et de crédit. ▪ Le suivi se poursuit et les rapports sur les progrès des ménages continuent d'être produits.
<p>Étape 5: appui à la participation active des ménages aux activités de développement (avant retrait de l'encadrement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les préparer au retrait de l'encadrement, un appui est fourni aux ménages et à leurs groupes pour qu'ils investissent plus judicieusement, gèrent les prêts et participent activement à la commercialisation de leurs produits. De nombreux ménages adhèrent aux groupes d'agriculteurs bénéficiant de l'aide du Programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts, ce qui équivaut à pouvoir bénéficier d'autres activités du programme. Toutefois, on attend des ménages qu'ils adhèrent ou se joignent aux associations d'épargne volontaire et de crédit, aux associations de commercialisation et aux coopératives d'épargne et de crédit dès que leur mentor leur a expliqué les notions de crédit et de commercialisation, avec l'appui de l'agent du district chargé du développement commercial. ▪ Le suivi se poursuit et les rapports sur les progrès des ménages continuent d'être produits.
<p>Étape 6: fin du processus d'encadrement du ménage (retrait)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À la fin du processus, les ménages et leurs groupes ont créé des liens avec d'autres partenaires. Cette démarche a donné de bons résultats dans la mesure où le responsable du développement communautaire de district, qui avait reçu la liste des regroupements de ménages et des groupes auxquels ils adhéraient a pu les faire bénéficier d'autres programmes, notamment de ceux du Service national de conseil agricole, des activités de développement communautaire induit par la demande et du Fonds d'action sociale pour le nord de l'Ouganda. (Dans le district de Masindi, une ONG locale a pris en charge l'encadrement d'un groupe de ménages que l'agent de développement communautaire et le mentor lui avaient présenté.) ▪ Un rapport final sur l'encadrement des ménages, établi selon le cadre logique de la méthode d'encadrement des ménages, est préparé et communiqué aux parties prenantes. La méthodologie est indiquée dans le manuel sur l'encadrement des ménages, dont sont tirés les indicateurs utilisés.

Durée moyenne du cycle d'exécution	L'encadrement d'un ménage peut durer de 12 à 24 mois, en fonction des capacités du ménage et de l'intérêt qu'il manifeste. Au départ (au cours des quatre premiers mois), le mentor devrait rendre visite aux ménages une fois par semaine, passant ensuite à une fois tous les 15 jours pendant environ quatre à six mois, en fonction des progrès accomplis. Au final, les visites ne se font plus qu'une fois par mois jusqu'à la fin du cycle d'encadrement.
---	--

Section 4 – Suivi et indicateurs

Processus de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chaque ménage suit la mise en œuvre de son propre plan d'action, avec l'aide de son mentor. ▪ Le suivi de l'encadrement des ménages est effectué par des agents des collectivités locales, en particulier par le personnel chargé du développement communautaire du district et du sous-canton.
Indicateurs	<p>Les indicateurs généraux énumérés ci-après se rapportent à sept catégories de résultats essentiels. En outre, chaque ménage devrait avoir ses propres indicateurs en fonction de l'analyse de sa situation et de son plan d'action. Des données de référence doivent être recueillies à l'aide de ces indicateurs au début du processus d'encadrement; elles serviront de point de référence pour apprécier les progrès réalisés.</p> <p>Produit 1: amélioration de la sécurité alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de repas par jour ▪ Nombre de mois pendant lesquels le ménage souffre de la faim au cours d'une année (à savoir nombre de mois d'insécurité alimentaire maximale, c'est-à-dire quand la nourriture disponible ne suffit pas à prendre trois repas par jour) ▪ Diversité du régime alimentaire (mesurée au moyen de la consommation d'aliments contenant différents nutriments, notamment protéines, glucides et vitamines) <p>Produit 2: augmentation du patrimoine</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nature et nombre des biens que possède le ménage au début du processus (données de référence) et de ceux qu'il a acquis au cours de la période d'encadrement <p>Produit 3: amélioration de l'assainissement et l'hygiène</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'abris construits pour se laver ▪ Nombre de latrines construites ▪ Nombre d'égouttoirs construits pour la vaisselle ▪ Nombre de réservoirs d'eau de pluie construits <p>Produit 4: participation des ménages à des groupes et à d'autres activités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de membres de ménages (ventilé par sexe et par âge) s'inscrivant à des cours d'alphabétisation fonctionnelle pour adultes ▪ Nombre de membres de ménages (ventilé par sexe et par âge) adhérant à des groupes de producteurs et de commercialisation ▪ Nombre de membres de ménages (ventilé par sexe et par âge) adhérant à des groupes d'épargne et de crédit <p>Produit 5: amélioration de la santé des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'enfants ayant une courbe de croissance normale (croissance progressive) selon la courbe de croissance standard de l'Organisation mondiale de la santé, déduit des données figurant sur la carte de vaccination de l'enfant

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'enfants souffrant de malnutrition au sein des ménages, mesuré à l'aide des paramètres standard, notamment émaciation, œdème, retard de croissance, squames (symptômes visibles de malnutrition infantile que les mentors peuvent utiliser pour déterminer le nombre d'enfants atteints de malnutrition au sein d'un ménage) <p>Produit 6: construction de logements améliorés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Types de murs/toit/sols <p>Produit 7: amélioration des relations entre les sexes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des conflits domestiques au sein de la famille ▪ Preuves que la planification et la prise des décisions se font ensemble (mis en évidence par le fait qu'un membre du ménage, en particulier la femme, parle sciemment des activités et plans familiaux) ▪ Accès équitable aux ressources, notamment à des terres cultivables, et aux bénéfices, notamment le revenu de la vente des produits
--	--

Section 5 – Résultats

Nombre de bénéficiaires effectif/prévu	<p>Le Programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts dispose d'un vivier de 600 mentors formés, dont 50% de femmes, qui ont chacun encadré environ 30 ménages. En octobre 2013, 18 172 ménages avaient bénéficié d'un encadrement, dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 9 795 (54%) ménages dirigés par un homme. ▪ 8 377 (46%) ménages dirigés par une femme. <p>La cible fixée au départ était de 17 280 ménages à la fin du projet.</p>
Principaux changements attribuables à la méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de l'assainissement et de l'hygiène. ▪ Amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des ménages. (Sur un échantillon de 533 ménages du district de Nakaseke, 81% signalaient que leurs revenus avaient augmenté et 94% qu'ils consommaient plus de deux repas par jour.) ▪ Autonomisation et inclusion sociales des groupes vulnérables, en particulier des femmes, dans les activités de développement. ▪ Acquisition d'une mentalité de l'autosuffisance et de la capacité de résoudre ensemble les problèmes familiaux. ▪ Aptitude à discuter ensemble des problèmes sensibles de la famille, par exemple les problèmes liés au VIH/sida, les inégalités entre les sexes en matière de propriété et d'accès aux bénéfices des entreprises familiales. ▪ Amélioration des relations entre les sexes – prise des décisions en commun, en particulier sur l'utilisation des ressources familiales; partage des responsabilités (pas encore très marqué) et du travail productif; et diminution des conflits domestiques résultant de la planification conjointe. Il a été constaté que l'une des causes premières des conflits domestiques était que les membres du ménage se cachaient mutuellement leurs plans et leurs activités de production (par exemple les gains issus de la commercialisation de leurs produits). Grâce à l'encadrement, il n'en est plus ainsi, et tous les problèmes se rapportant à la production et à la commercialisation sont désormais abordés ensemble en toute transparence. ▪ Les membres du ménage déploient des efforts conscients pour s'extraire de la pauvreté et venir à bout de leur vulnérabilité en s'en remettant à leurs propres ressources disponibles localement, avec le minimum d'aide extérieure dans la mesure du possible. ▪ Amélioration de l'estime de soi et de l'image personnelle.

<p>Principaux points forts et facteurs de succès de la méthodologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'encadrement de tous les adultes du ménage ensemble, en associant les jeunes et les enfants. On crée ainsi une mémoire familiale générationnelle qui perdure quand le chef de famille disparaît. ▪ Le recours à des volontaires connus localement. La relation qui s'instaure entre le ménage et le mentor se poursuivra sans doute de manière informelle, même après la fin du Programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts. ▪ La participation de la communauté à la sélection des ménages ayant besoin d'un encadrement. Le ciblage est ainsi plus précis et la communauté est un environnement sûr qui soutient les ménages sélectionnés. ▪ L'élaboration d'une vision fondée sur: i) une analyse détaillée des relations, des ressources, de la répartition du pouvoir, des difficultés et des possibilités; ii) un travail systématique de planification; et iii) une évaluation systématique des progrès réalisés. ▪ Les ménages bénéficiant d'un encadrement deviennent des modèles au sein de leur communauté du fait des progrès qu'ils accomplissent. ▪ La participation des ménages à l'élaboration de leur propre vision. Cette vision guide ainsi le ménage pendant de nombreuses années et contribue nettement à la durabilité des acquis. ▪ Les ménages bénéficiant d'un encadrement sont encouragés à se regrouper. Ces regroupements peuvent ultérieurement devenir des groupes d'agriculteurs exerçant des activités de commercialisation des produits agricoles. ▪ Une bonne utilisation des cours d'alphabétisation fonctionnelle pour adultes existants. Les ménages pauvres peuvent ainsi acquérir les rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul.
<p>Difficultés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La lassitude des volontaires: les mentors reçoivent un vélo et une petite allocation mensuelle de 10 USD, mais leur calendrier est très contraignant. ▪ La réticence des ménages à mettre fin à l'encadrement: ils souhaitent poursuivre leurs relations avec leur mentor, ce qui surcharge ces derniers. ▪ Les capacités des ménages: certains d'entre eux ne savent ni lire ni écrire, ce qui rend impossible l'élaboration de plans d'action et de visions puisqu'ils ne sont pas en mesure de se référer à ces documents. ▪ Les capacités des mentors: étant donné qu'il est difficile de recruter des mentors ayant achevé le cycle secondaire, les mentors retenus ont moins de facilité pour comprendre et interpréter les directives, réaliser l'analyse de la situation familiale, documenter les processus (plan d'action et réalisations) et relever les données relatives à l'impact. ▪ Un ciblage médiocre: dans certains cas, la sélection des bénéficiaires est inadéquate parce que les agents de développement communautaire n'ont pas les compétences requises en matière de diagnostic rural participatif. ▪ Le manque de motivation: certains ménages veulent participer au processus d'encadrement pour pouvoir accéder à la subvention de 120 USD en faveur de la sécurité alimentaire distribuée dans le cadre du Programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts. Cela va à l'encontre de l'approche de l'investissement quasiment nul qu'encourage cette méthodologie, qui devrait être fondée sur les ressources propres du ménage.
<p>L'avenir: améliorations possibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le recours à des volontaires reste la meilleure solution pour recruter des mentors, sous réserve qu'une allocation supérieure leur soit accordée pour les motiver. Les agents de vulgarisation de l'État pourraient être une autre option, mais ils sont rares sur le terrain. ▪ Des cours de perfectionnement (d'une durée de trois jours) devraient être proposés aux mentors, aux agents de développement communautaire et aux vulgarisateurs (agriculture et élevage) de façon à doter tous les facilitateurs de compétences supplémentaires, notamment en ce qui concerne les outils GALS qui aident les ménages à élaborer une vision familiale réaliste, et d'autres outils de

	<p>suivi. Ces cours de perfectionnement peuvent être organisés à l'échelle des sous-cantons pour que le nombre de participants en soit gérable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des directives faciles à utiliser devraient être conçues en fonction des capacités des mentors et des ménages. ▪ Une méthode adaptée (par exemple la méthode GALS) devrait être utilisée pour préparer les visions et les plans d'action des ménages.
Durabilité	<p>Le Programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts s'est conclu en décembre 2014, date à laquelle il sera mis un terme à l'assistance apportée aux collectivités locales et aux activités d'encadrement des ménages.</p> <p>Toutefois, les activités d'encadrement des ménages ont été intégrées au fonctionnement des collectivités locales, le Département du développement communautaire étant chargé de superviser leur mise en œuvre en proposant des cours de perfectionnement aux mentors.</p>

Section 6 – Ressources

Budget	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le coût préliminaire de la conception de la méthodologie et de la formation des formateurs et des mentors se chiffrait à 120 000 USD environ (300 millions d'UGX). ▪ L'encadrement d'un ménage coûte environ 12 USD (30 000 UGX), soit environ 218 064 USD (545 millions d'UGX) pour les 18 172 ménages. Ce montant couvre le coût de l'encadrement mensuel par les mentors. Le programme a également dépensé un montant supplémentaire de 30 000 USD (80 millions d'UGX) pour acheter des vélos pour les mentors. ▪ Un montant d'environ 80 000 USD (200 millions d'UGX) a été dépensé par les collectivités locales pour financer les activités de supervision et de suivi. Ce montant couvre également d'autres aspects de la composante développement communautaire.
Ressources	<p>Programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts/Ministère des collectivités locales (2010): Mentoring households to exit from poverty. A training of trainers manual.</p> <p>Programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts/Ministère des collectivités locales (2010): Mentoring households to exit from poverty. A handbook for community-based household mentors.</p>



Fonds international de développement agricole

Via Paolo di Dono, 44 - 00142 Rome, Italie

Téléphone: +39 06 54591 - Télécopie: +39 06 5043463

Courriel: ifad@ifad.org

www.ifad.org

www.ruralpovertyportal.org

 ifad-un.blogspot.com

 [instagram.com/ifadnews](https://www.instagram.com/ifadnews)

 www.facebook.com/ifad

 www.twitter.com/ifadnews

 www.youtube.com/user/ifadTV